



LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-007

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGCD

45-2023-01-09-00002 - Arrêté portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture et du SGCD du Loiret (45) (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2023-01-09-00002

Arrêté portant désignation des membres de la
formation spécialisée du comité social
d'administration de proximité de la préfecture et
du SGCD du Loiret (45)

Arrêté portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture et du SGCD du Loiret (45)

Le secrétaire général de la préfecture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture et du SGCD du Loiret (45) ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de CFDT	
Corinne GATE	Alain DELATTRE
Emilie CHANDEBOIS	Anabelle BIZOUARNE
Viviane BORGHMANS	Françoise PELLETIER
Au titre de SAPACMI/UATS-UNSA	
Carine TOURNEUR	Valérie SOCHARD
Isabelle PINON	Nadine LE PRINCE
Nadine GUILLMAILLE	Laurence RIVET

Article 2

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 janvier 2023

Le secrétaire général

Signé : Benoit LEMAIRE